

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre à vingt-heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 octobre 2024

**Présents** : Mmes Marre, Tartarin, MM. Liaudois, Ligonnière, Robin, Tartarin, Taupin, Verna

**Excusé** : Mmes Jamet, de Saint-Seine, Brédif (pouvoir à Mme Tartarin), M. Rattier

**Secrétaire de séance** : M. Liaudois

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent**

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Il est fait le constat du quorum. Les pouvoirs et absences sont enregistrés.

### **Ordre du jour de la séance**

- Désignation du correspondant défense

### **N° 2024-31 : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE**

#### **5.3 Institutions et vie politique – désignation de représentants**

Madame le maire informe qu'il est nécessaire de délibérer pour choisir un nouveau correspondant défense suite au départ du précédent.

Le correspondant défense est un élu issu du Conseil municipal qui est le délégué du maire pour prendre en charge les questions relatives à la défense. Il est le représentant de la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région. Il sensibilise ses concitoyens aux questions de défense.

Le correspondant défense est le lien local entre le monde de la défense et les citoyens.

Sa mission s'articule autour de trois axes :

- le parcours citoyen en lien avec les établissements scolaires et le bureau du service national : recensement, Journée Défense et Citoyenneté (JDC), enseignement de la défense ;

- l'information sur la défense en lien avec le délégué militaire départemental, le bureau de service national et le Centre local d'information de de recrutement des forces armées;

- la solidarité et la mémoire en lien avec l'office national des anciens combattants victimes de guerre.

- Toutes actions et coopération en lien avec la défense, notamment le 14<sup>ème</sup> régiment d'infanterie et de soutien logistique parachutiste.

Vu la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Entendu l'exposé de madame le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de désigner M. LIGONNIERE Pascal correspondant défense

### Questions diverses :

#### **Avancée de la révision du PLU**

Les prochaines réunions avec l'agence SCALE sont les suivantes :

- Réunion de travail en commun le mardi 12 novembre à 10 h
- Réunion du conseil municipal (délibération du PADD) le mardi 19 novembre à 20h30
- Réunion des personnes publiques associées le lundi 2 décembre à 15h
- Réunion publique le lundi 2 décembre 18h30

#### **- Cérémonie du 11 novembre 2024**

Préparation de la cérémonie.

#### **- Règlement du cimetière**

Un règlement du cimetière va être mis en place pour permettre à chacun de connaître ses droits et obligations dans ce lieu.

#### **- Mise en disponibilité d'un agent**

Un agent a demandé sa mise en disponibilité à partir du 14 décembre 2024.

*Les prochaines réunions de conseil municipal sont fixées :*

- *mardi 19 novembre 2024 à 20h30*
- *mardi 17 décembre 2024 à 20h30*

### Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal

	Délibération
2024_31	Désignation d'un correspondant défense

### Liste des membres du conseil municipal du 15 octobre 2024

Conseillers municipaux	Présent/Absent/Excusé
Brédif Florence	Excusée

Jamet Evelyne	Excusée
Liaudois Jean-Michel	Présent
Ligonnière Pascal	Présent
Marre Anne-Laure	Présente
Rattier Jean-Philippe	Excusé
Robin Patrick	Présent
de Saint-Seine Chantal	Excusée
Tartarin Martine	Présente
Tartarin Nicaise	Présent
Taupin Michel	Présent
Verna Patrick	Présent

**Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2024**

La Présidente de séance,

Le secrétaire de séance,

La maire,

Martine Tartarin